

PAC à l'horizon 2020: alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir

2011/2051(INI) - 14/04/2011

La délégation des **Pays-Bas** a communiqué au Conseil des informations sur l'incidence des **changements intervenus dans la politique agricole commune (PAC) sur les pays en développement**.

Plusieurs délégations ont soutenu l'opinion exprimée par les Pays-Bas, qui souhaiteraient que les conséquences des changements intervenus dans la PAC sur les agriculteurs des pays en développement soient prises en compte dans l'analyse d'impact de la Commission sur la réforme à venir de la PAC.

La présidence a rappelé que le Conseil, dans ses conclusions de novembre 2009 sur la cohérence des politiques au service du développement, était convenu que la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale constituait un thème prioritaire, tout en attirant l'attention sur le rôle de la PAC et ses incidences sur les pays en développement.

Dans sa communication intitulée «La PAC à l'horizon 2020», la Commission a indiqué qu'il était nécessaire que, dans le cadre d'une augmentation de la capacité de production, les engagements pris par l'UE dans le cadre de ses relations commerciales internationales et en ce qui concerne la cohérence des politiques menées en faveur du développement soient respectés.

Reconnaissant le rôle de l'agriculture de l'UE sur les marchés internationaux, les Pays-Bas ont souligné qu'il était nécessaire de suivre de près l'incidence que les changements intervenus dans la PAC pourraient avoir sur les marchés des pays tiers.

La Commission a rappelé que l'incidence de la PAC sur les pays en développement est beaucoup moins importante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années. Néanmoins, les conséquences de ces changements sur les pays en développement seront analysées dans le cadre de l'analyse d'impact que la Commission présentera au second semestre de cette année, conjointement avec les propositions législatives relatives à la PAC après 2013.